



Départ d'un logement sans edl

Par **cathy42**, le **05/08/2012** à **12:42**

Bonjour,

voila mon souci . j'ai déménager le 1er aout 2012 . j'ai envoyé a mon ancienne propriétaire mon préavis qu'elle a accepté et lui est demander par 2 fois un rdv pour l'etat des lieux . elle ne ma pas répondu on va meme dire qu'elle a fais la morte . nous l'avons attendu toute la journée du 31/07 mais personne sans nouvelle nous somme parti le lendemain a 700 km dans notre nouveau logement . nous lui avons envoyé les cle et notre nouvelle adresse qu'elle a reçu le 02/08 . nous avons la surprise de recevoir un recomander d'un huissier poste a notre nouvelle adresse et poster le 03/08 pour nous donner rdv pour l'etat des lieux le 13 aout .ma question : a t'elle le droit de nous faire payer l'huissier de justice pour l'etat des lieux alors que nous avons fais les démarches en temps et en heure et que c'est elle qui ne voulais pas ce rendre a l'état des lieux . merci de votre réponse